

**C.C.A.S DE
SAINT PIERRE
EN
FAUCIGNY
(Haute-Savoie)**

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Conseillers :

en exercice 9

présents 6

votants 7

l'an deux mille vingt trois

le vingt-neuf mars à dix-sept heures trente

le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74)

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eddi ETIENNE, vice-président.

Date de convocation : 21 mars 2023

OBJET :

**Approbation du Compte
Administratif et
Affectation du résultat
de fonctionnement de
l'exercice 2022**

PRESENTS : M. ETIENNE, Mmes ESPINASSE, PAGET, RANGHIERO, VAUDEY, BOCHATAY

ABSENTS REPRESENTES : Mme MICHEL donne procuration à Mme PAGET

ABSENTS : M. GAILLARD, Mme BURNIER

Le Conseil d'Administration après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2022 du Budget du C.C.A.S :

. Constatant que le compte administratif présente :
Un excédent de fonctionnement de 13 296.65 €.

. Considérant qu'il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 ;

Sur proposition du Président et à l'unanimité :

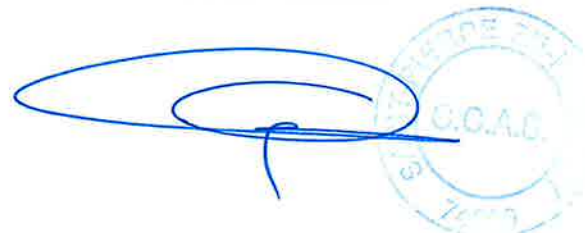
- Approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2022 présentant un excédent de fonctionnement de 13 296.65 €.
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 comme suit sur l'exercice 2023 :
 - . Ligne 002 - excédent antérieur reporté : 13 296.65 €.

L'excédent de fonctionnement sera repris au budget primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Vice-Président du C.C.A.S.
Eddi ETIENNE**



SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

- 5 AVR. 2023

COURRIER ARRIVÉ

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture
le :

Affiché le :